

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE  
CABANNES**

**Séance du 08 novembre 2023** publié le 15/11/2023

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Nombre de Membres présents : 21**

**Nombre de suffrages exprimés : 27**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

**L'an deux mil vingt trois**

**Et le huit novembre**

**A dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Présents

**Date de la convocation :**  
02/11/2023

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL  
M. AUGIER – F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT  
P. PORTE - S. REBUFFAT – B. BERTRAND - R. BENEJEAN  
J. DELCOURT – F. CHEILAN - A. RATTIER - J. CHUECOS  
J.L. CLOEZ - A. JOUBERT- N. LIGNY – C. UHL

**Date d'affichage :**  
02/11/2023

Excusé(s) ayant donné pouvoir

Absent(s) excusé(s)

**Objet de la délibération 58-2023**

Attribution des marchés d'assurances

V. LEVEQUE à H. JAUBERT  
S. AELVOET à G. MOURGUES  
M. DUMAS à S. LUCZAK  
S. LEBELLE à B. BERTRAND  
M. SOLER à F. BLARQUEZ  
A. VASAÏ à M. AUGIER

Guillaume BARRIOL a été nommé secrétaire de séance

**Rapporteur : Hugo JAUBERT**

Les membres du Conseil sont informés que les contrats d'assurances conclus par la commune arrivant à échéance le 31/12/2023, une consultation a été lancée en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 selon une procédure formalisée en vertu de l'article R.2124-1 du Code de la Commande Publique.

Ce marché, d'une durée maximum de 4 ans, comprend les 4 lots suivants :

- N°1 : dommages aux biens,
- N°2 : responsabilité civile,
- N°3 : parc automobile,
- N°4 : risques statutaires.

Il est rappelé aux membres du Conseil que par Décision du Maire n°05-2023, la commune s'est entourée de l'expertise du cabinet AFC Avignon, Consultant en assurances, afin de recenser les besoins et analyser les offres reçues.

La date limite de remise des offres était fixée au 13 juillet 2023 à 12h00, et la Commission d'Appel d'Offres (CAO) d'ouverture des plis s'est réunie le 30 août 2023.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres, préalablement convoqués le 02 octobre 2023, se sont réunis le 16 octobre 2023 et ont décidé à l'unanimité des membres présents de suivre les préconisations du Cabinet AFC Consultant qui a présenté le Rapport d'Analyse des Offres.

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé du rapporteur,

**Vu** l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 16 octobre 2023

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le 09/11/2023

ID : 013-211300181-20231108-D582023-DE

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**ARTICLE I : D'AUTORISER** M. le Maire à signer les marchés et les contrats d'assurance correspondants avec les assureurs comme suit :

Lot	Contrat	Assureur	Garanties de base	
			Taux	Prime annuelle TTC
1	Dommages aux biens	SMACL	1.81 HT/m2	34 677.78
2	Responsabilité civile	SMACL	1.38 HT	21 697.51
3	Parc automobile	MMA Cabinet GERARD	-	9 691.70
4	Risques statutaires	AXA Cabinet RELYENS (base variante 4)	6.60	80 933.49

**ARTICLE II : DE PRECISER** que ces contrats sont conclus à compter du 01 janvier 2024 pour une durée de 4 ans maximum avec, pour chacune des parties, une faculté de résiliation à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année notifiée par la partie en prenant l'initiative auprès de l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de 4 mois,

**ARTICLE III : D'AJOUTER** que les montants annuels de ces contrats seront inscrits au budget primitif 2024.

**VOTE**

**Pour :**

G. MOURGUES – J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL – M. AUGIER  
F. BLARQUEZ – M. NOËL GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – S. AELVOET  
B. BETTINA – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LEBELLE – J. DELCOURT – F. CHEILAN – A. RATTIER  
J. CHUECOS – M. SOLER – JL. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY – A. VASAÏ – C. UHL

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Gilles MOURGUES



Le secrétaire de séance,  
Guillaume BARRIOL

